

Image not found or type unknown



## Doit-on justifier l'arrêt d'un mandat non exclusif dépassé ?

Par **fredfred**, le **04/10/2010** à **16:51**

Bonjour,

1 agent immobilier et 1 agent commercial avec qui j'ai signé un mandat non exclusif et désormais dépassé depuis un moment, me demandent pour pouvoir clôturer leur dossier, les raisons de ma décision d'arrêter notre collaboration .. suis-je tenu de leur répondre sachant qu'il n'y a eu ni vente, et encore moins détournement d'acheteurs ? .. ils ont une telle curiosité systématique que je préférerais rester libre de répondre ou pas.

merci de votre réponse